

**VidéoSMS**



# **Guide Administratif de la création d'un service SMS+**

## **Pays : FRANCE**

### **MONACO TELEMATIQUE MC-TEL**

25, boulevard d'Italie, B.P. 225, MC 98004 MONACO Cedex

*Tél:* (+377) 9216 8888

*Fax:* (+377) 9216 8865

*e-mail Internet:* sms@mctel.fr

*Minitel:* 3617 MCTEL1

*Web:* <http://www.mctel.fr> et <http://www.smsfax.fr>

*Version:* 1.1

*Date:* 7 août 2004

## Table des matières

<i>Table des matières</i> .....	2
<i>Introduction</i> .....	3
<i>Création et gestion administrative d'un service SMS</i> .....	4
<b>Les différentes modalités d'exploitation du service</b> .....	4
<b>Les aspects administratifs et financiers de la création d'un numéro court</b> .....	5
Les différents paliers tarifaires disponibles.....	5
La réservation du numéro.....	6
La contractualisation avec les opérateurs.....	7
Les frais d'envoi de messages SMS.....	8
<b>Pour plus d'informations</b> .....	10

## Introduction

A l'heure de l'explosion de la téléphonie mobile, tous les utilisateurs professionnels et grand public sont désormais familiarisés avec la technologie des messages courts SMS, qui leur permet de recevoir sur leurs portables toutes sortes d'informations, mais aussi de pouvoir envoyer eux-même des SMS pour effectuer des opérations, demander des informations, participer à des jeux, etc...

Avec sa solution VidéoSMS, Monaco Télématique MCTEL vous propose une offre complète vous permettant d'utiliser facilement et rapidement cette nouvelle technologie pour offrir à vos clients et utilisateurs des applications avancées à forte valeur ajoutée.

Celles-ci pourront être accédées par tout utilisateur mobile, celui-ci n'ayant besoin que d'un téléphone mobile ordinaire.

Grâce à la fonction « kiosque », votre service pourra être immédiatement rentabilisé grâce aux rétrocessions perçues par votre compte par les opérateurs télécoms et reversées à votre société en fonction de l'utilisation du service.

La création et l'exploitation de votre numéro court SMS+ peut, selon la formule retenue, demander des formalités administratives qui sont décrites dans ce document pour les opérateurs français (pour un autre pays, demander à Monaco Télématique le document correspondant).

Il va de soi que Monaco Télématique MCTEL est à la disposition de ses clients pour les assister durant ces formalités et peut s'en charger si souhaité.

## Création et gestion administrative d'un service SMS

### *Les différentes modalités d'exploitation du service*

Le lien avec les opérateurs de téléphonie mobile sera effectué par un centre serveur SMS, sur lequel tournera vos applications spécifiques. Ce serveur SMS doit être interconnecté avec tous les opérateurs réseaux mobiles français afin de permettre à votre application de pouvoir être accédés par tous les possesseurs de mobiles.

Plusieurs possibilités sont à votre disposition :

- **Opérer vous-même votre propre centre serveur SMS+, en installant sur une machine de votre parc informatique le logiciel VidéoSMS de Monaco Télématique MCTEL** ainsi que vos applications spécifiques. Il sera nécessaire de prévoir l'interconnexion directe avec les différents opérateurs avec lesquels vous souhaitez travailler (Orange, SFR, Bouygues Télécom), des frais d'infrastructure réseau et d'abonnements (X.25, Internet, etc.) sont donc à prévoir additionnellement.
- **Sous-traiter à Monaco Télématique MCTEL l'exploitation de votre service**, qui sera alors complètement installé sur le centre serveur de MCTEL.
- Une solution intermédiaire facile et rapide à mettre en place est **d'effectuer sur vos propres systèmes informatiques le traitement des requêtes des utilisateurs** (avec les accès aux bases de données et vos traitements spécifiques) mais **d'utiliser le centre serveur de Monaco Télématique pour la communication avec le réseau SMS**. Vos applications spécifiques communiqueront alors avec le serveur de Monaco Télématique de façon simple, par exemple au moyen de messages email SMTP ou en faisant appel à des fonctions de l'API client/serveur VIDEOSMS installées sur votre système. Dans ce cas, vous disposez des mêmes possibilités de traitement que si vous étiez directement raccordés aux trois opérateurs sans pour autant devoir mettre en place l'infrastructure de raccordement assez lourde techniquement et financièrement.

Lorsque l'une des deux dernières solutions est retenue et que c'est le serveur SMS de Monaco Télématique MCTEL qui est raccordé aux opérateurs et se charge de faire transiter les messages, il existe deux possibilités pour ouvrir le service SMS :

- **Utiliser un numéro court "en partage de code", c'est à dire déjà existant et opéré par Monaco Télématique** (ex : 71377, 81377, etc.) : dans ce cas, l'ouverture du service peut être immédiate, Monaco Télématique définit avec vous le mot-clé qui active votre service et que l'utilisateur tapes au début de sa requête. A la réception de ce mot-clé, votre traitement spécifique sera activé.
- **Créer un nouveau numéro court assigné au service**, réservé pour l'usage exclusif du fournisseur de service. Il faudra alors compter avec des frais et des délais administratifs liés à la création du numéro court.

## Les aspects administratifs et financiers de la création d'un numéro court

Si vous ne souhaitez pas utiliser un numéro court existant en partage de code, mais créer un nouveau numéro court SMS réservé à l'usage unique de vos applications, il est nécessaire d'effectuer certaines formalités administratives :

- réserver le numéro court (numéro abrégé) sur le régime de taxation souhaité, auprès de l'association SMS+ (<http://www.smsplus.org>).
- signer un contrat avec chacun des opérateurs de téléphonie mobile afin qu'ils acheminent les appels vers votre centre serveur ou celui du facilitateur vous hébergeant (par exemple celui de Monaco Télématique MCTEL) et qu'ils vous reversent les montants perçus pour votre compte auprès des utilisateurs, directement sur leurs factures de téléphone mobile.

**Pour aller plus vite ou mettre en place des services de tests, il est également possible dans un premier temps de faire héberger son application sur un numéro court déjà existant que Monaco Télématique MCTEL mettra à votre disposition. Dans ce cas, la mise en service est immédiate et les frais très réduits puisqu'aucun frais de création ni de location du numéro court n'est facturé par les opérateurs et qu'il suffit de régler les frais de mise à disposition d'un numéro court mutualisé facturé par Monaco Télématique (consulter le service commercial à [sales@mctel.fr](mailto:sales@mctel.fr)).**

## Les différents paliers tarifaires disponibles en "Premium Pull"

En Premium Pull SMS+, l'utilisateur envoie un SMS-MT de requête et reçoit par un SMS-MO de réponse payant le résultat de la transaction effectuée.

Les différents régimes de taxation Premium Pull sont indiqués dans le tableau 1, avec la rémunération reversée par appel par les opérateurs télécoms aux éditeurs de service.

Paliers	Numéros commençant par	Prix utilisateur du service (€TTC)	Rémunération Editeur Orange (€TTC)	Rémunération Editeur SFR (€TTC)	Rémunération Editeur Bouygues (€TTC)
P3	3xxxx	0,00	0	0	0
P4	4xxxx	0,05	0,036	0,035	0,039
P5	5xxxx	0,10	0,07	0,07	0,077
P5	5xxxx	0,20	0,14	0,14	0,15
P6	6xxxx	0,35	0,245	0,238	0,252
P7 <sup>1</sup>	7xxxx	0,50	0,335	0,335	0,345
P8 <sup>2</sup>	8xxxx	1,00	0,65	0,65	0,67
P8 <sup>2</sup>	8xxxx	1,50	0,945	0,96	0,975

1) En palier P7, on ne peut dépasser 4 échanges payants (soit  $0,50 \times 4 = 2 \text{ €}$ ) pour délivrer l'intégralité du service  
 2) En palier P8, on ne peut dépasser 3 échanges payants à 1,00 € ou 2 échanges payants à 1,50 € (soit dans les 2 cas 3 €) pour délivrer l'intégralité du service

**Tableau 1: Les différents paliers tarifaires disponibles. Les prix indiqués sont ceux payés par l'utilisateur (n'incluant pas celui de l'envoi d'un SMS initial au service). Les rémunérations rétrocédées aux éditeurs de service varient selon les opérateurs télécoms (attention, les montants indiqués sont TTC).**

## Les paliers tarifaires disponibles en "Premium Push"

En Premium Push, l'utilisateur s'abonne préalablement au service, puis recevra ensuite, à concurrence d'un certain montant maximum, des SMS à intervalles réguliers ou non pour lequel il sera facturé à chaque SMS reçu. A titre indicatif, voici les tarifs reversés par Bouygues pour la phase expérimentale Premium Push, à interpréter en sachant que chaque SMS-MT est facturé à l'éditeur 0,068 €HT, à déduire donc du reversement éditeur

Paliers tarifaires	Prix du Service En € TTC	Prestations de Bouygues Telecom		Reversement à l'EDITEUR après compensation	
		En %	En € HT	En %	En € HT
P5	0,15	20 %	0,0251	80%	0,1003
P5	0,20	22 %	0,0368	78 %	0,1304
P6	0,35	26 %	0,0761	74 %	0,2166
P7	0,50	30 %	0,1254	70 %	0,2926

**Tableau 2: Conditions financières du pilote expérimental Push Premium (ex: Bouygues).**

Ce service est actuellement en phase d'expérimentation: son ouverture est planifiée d'ici fin 2004.

## La réservation du numéro

Une fois le palier tarifaire choisi, l'éditeur du service peut choisir un numéro court, dont le premier chiffre dépendra du palier sélectionné. Il existe trois catégories de numéros selon leur facilité de mémorisation :

- Les numéros « **Or** » sont les plus facilement mémorisables, par exemple formés d'une répétition de nombre (ex : x5555), d'une suite (ex : x1234) ou d'une terminaison en milliers (ex : x2000).
- Les numéros « **Argent** » sont facilement mémorisables grâce à des terminaisons en centaines ou des répétitions de nombres.
- Les numéros « **Bronze** » sont moins facilement mémorisables mais présentent tout de même des caractéristiques facilitant la mémorisation.
- Enfin, tous les autres numéros sont classés « **Nickel** ».

La réservation du numéro est faite auprès de l'association SMS+ (Monaco Télématique MCTEL peut vous assister durant cette opération), parmi les numéros disponibles (il est également possible de laisser l'association vous attribuer un numéro).

Les frais de réservations sont fixes et identiques quelle que soit la catégorie du numéro (Or, Argent, Bronze, Nickel) et se montent actuellement à 1000 € par contre les frais d'abonnement que factureront les opérateurs dépendent de la catégorie du numéro. A titre d'exemple, voici les suppléments d'abonnement mensuel facturés par les différents opérateurs télécoms selon la catégorie du numéro :

Catégorie du numéro	Orange (€HT)	SFR (€HT)	Bouygues Télécom (€HT)
Standard (non choisi)	-	50	-
Nickel	120	150	de 10 (P4) à 60 (P8)
Bronze	50	200	de 15 (P4) à 140 (P8)
Argent	170	300	de 20 (P4) à 160 (P8)
Or	300	500	de 40 (P4) à 260 (P8)

**Tableau 3: supplément d'abonnement mensuel auprès des opérateurs selon la catégorie du numéro réservé**

Il est préférable de ne pas choisir de numéro Or pour des services peu accédés : une pénalité est appliquée par certains opérateurs si un trafic minimum n'est pas atteint chaque trimestre (SFR facture ainsi une pénalité de 2000 €HT/trimestre si un trafic trimestriel minimal de 30.000 SMS n'est pas échangé).

## La contractualisation avec les opérateurs

Une fois le numéro choisi et réservé, il faudra ensuite contractualiser avec les opérateurs (Orange, SFR, Bouygues Télécom) qui achemineront les SMS et rémunéreront le fournisseur de service si le type de numéro est un numéro kiosque. Un même numéro est habituellement câblé sur les réseaux de ces trois opérateurs afin de permettre au fournisseur du service de l'offrir à tous les abonnés français. Monaco Télématic MCTEL peut vous assister durant cette phase de contractualisation.

Une fois cette opération effectuée et les tests techniques réalisés, le service pourra être opérationnel.

Parmi les frais à prendre en compte pour les services très utilisés, susceptibles d'acheminer en un temps très bref un grand nombre de SMS, il faut compter un supplément d'abonnement mensuel lié à la classe de débit.

Classe de débit désirée	Orange	SFR	Bouygues Télécom
1 SMS/seconde	Non disponible	Non facturé	Non facturé
2 SMS/seconde	Non facturé	300	Non facturé
5 SMS/seconde	400	800	Sur demande
10 SMS/seconde	1200	1200	
20 SMS/seconde	2800		
30 SMS/seconde	4400		
40 SMS/seconde	6000		
50 SMS/seconde	7600		

**Tableau 4: supplément d'abonnement mensuel auprès des opérateurs selon la classe de débit maximale supportée en SMS/seconde. Les applications grand public faisant l'objet d'une publicité importante par des médias à diffusion instantanée (radio et surtout télévision) peuvent générer une quantité très importante d'appels dans un délai très court. Des augmentations ponctuelles de débit (ex: lié à une émission) peuvent également être supportées par Orange.**

Au total, il faut donc compter pour les frais liés à l'exploitation du service et facturés par les opérateurs :

- Les frais de dossier et de mise en service technique, à payer une seule fois à la mise en service :
  - 680 €HT pour Orange (300 €pour le numéro et 280 €pour le raccordement UCP/X25).
  - 350 €HT pour SFR
  - 300 €HT pour Bouygues Télécom.
- Les frais d'abonnement mensuels, récapitulés dans le tableau 4 :
  - Sur Orange, ils comprennent une composante dépendant du palier tarifaire (de 100 €pour P3 à 280 €pour P8) et une autre de la catégorie du numéro (de 50 € à 300 €).
  - Sur SFR, l'abonnement ne dépend que de la catégorie du numéro (de 50 €HT à 500 €HT).
  - Sur Bouygues Télécom, l'abonnement dépend du palier tarifaire et de la catégorie du numéro.
- Les frais correspondants aux services supplémentaires offerts par les différents opérateurs:
  - Mise à disposition des données de géolocalisation de l'utilisateur:
    - Bouygues Télécom: 300 €HT/mois.
    - Orange : non encore déterminé.
    - SFR: fonction de géolocalisation pas encore disponible.

	Orange					SFR					Bouygues Télécom				
	S	N	B	A	O	S	N	B	A	O	S	N	B	A	O
P3	100	220	150	270	400	50	150	200	300	500	30	60	75	90	150
P4	110	230	160	280	410	50	150	200	300	500	10	20	25	30	50
P5	130	250	180	300	430	50	150	200	300	500	20	60	110	140	240
P6	180	300	230	350	480	50	150	200	300	500	50	100	150	180	270
P7	200	420	250	370	500	50	150	200	300	500	60	120	170	200	300
P8	280	400	330	450	580	50	150	200	300	500	140	200	260	300	400

**Tableau 5: Récapitulatif des frais d'abonnements mensuels auprès des différents opérateurs, prenant en compte le palier tarifaire choisi et le type de numéro (S: standard non choisi, N: Nickel, B: Bronze, A: Argent, O: Or)**

## Les frais d'envoi de messages SMS

L'envoi d'un message court SMS en réponse à une requête reçue de l'utilisateur n'est pas facturé. Par contre, l'envoi de messages SMS supplémentaires est facturé par les opérateurs. Les conditions généralement appliquées sont les suivantes :

- Les tarifs sont dégressifs en fonction du nombre de SMS transmis par mois. Seuls les SMS-MT facturés (c'est à dire émis en plus de ceux, gratuits, émis en réponse à un SMS-MO provenant de l'utilisateur) sont pris en compte dans ce total.
- Lorsque le fournisseur de service gère plusieurs numéros courts, les SMS émis pour les différents services sont consolidés dans ce total.
- dans certains cas (services de dialogue, de messagerie, etc.), les

- il faut tenir compte en plus de ces coûts des frais d'infrastructure réseaux entre le serveur facilitateur et les opérateurs, en fonction du réseau et du nombre de SMS échangés.

Nombre total de SMS-MT facturés (par mois)	Orange tarif "broker" (€HT)	Orange tarif SMS+ (€HT)
Moins de 10 000	0,076	0,066
De 10 001 à 50 000	0,074	0,064
De 50 001 à 200 000	0,069	0,062
De 200 001 à 500 000	0,069	0,060
De 500 001 à 1 000 000	0,062	0,058
De 1 000 001 à 2 000 000	0,062	0,056
Plus de 2 000 000	0,057	0,056

**Tableau 5: montant HT facturé par SMS par Orange en fonction du nombre mensuel de SMS transmis. Il existe un tarif "broker" pour l'envoi de SMS en nombre non lié à un service SMS+ et un tarif fournisseur de service destiné aux applications à valeur ajoutée.**

Nombre total de SMS-MT facturés (par mois)	SFR (€HT)
De 0 à 200.000	0,058
De 200.001 à 500.000	0,057
De 500.001 à 800.000	0,056
De 800.001 à 1.600.000	0,0549
Plus de 1 600 000	0,0533

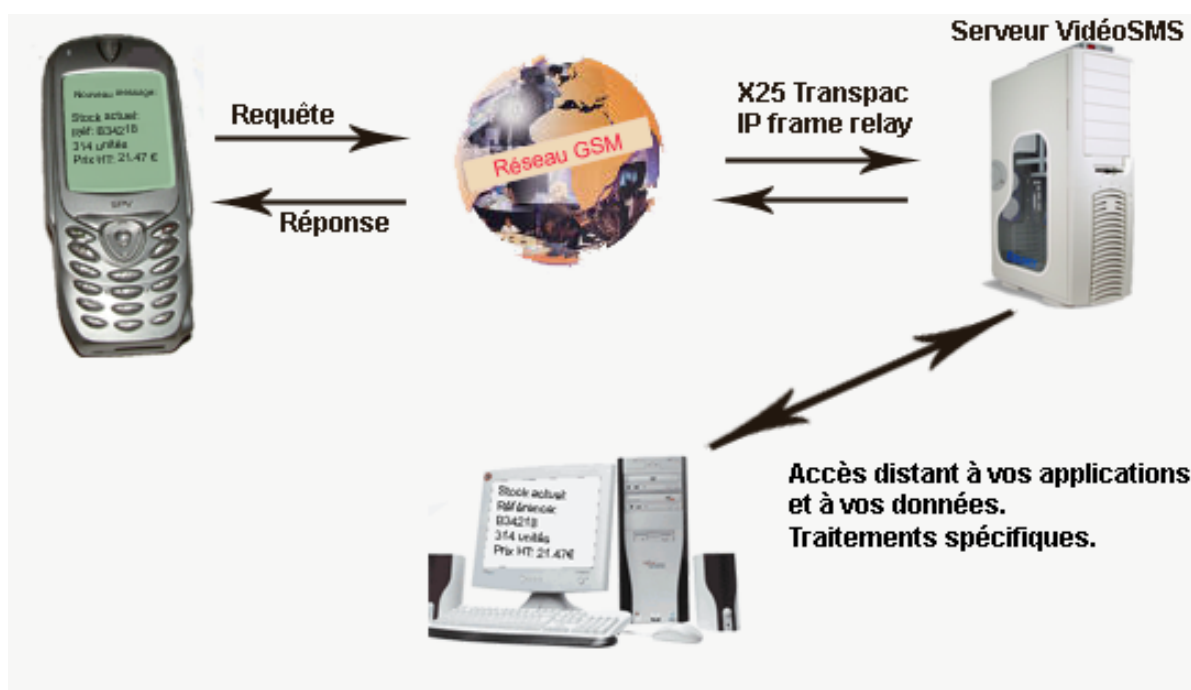
**Tableau 6: montant HT facturé par SMS par SFR en fonction du nombre mensuel de SMS transmis pour l'envoi en nombre "bulk SMS" (offre Wholesale)**

Nombre total de SMS-MT facturés (par mois)	SFR (€HT)
De 0 à 10.000	0,076
De 10.001 à 50.000	0,074
De 50.001 à 200.000	0,069
De 200.000 à 500.000	0,067
De 500.001 à 2.000.000	0,061
Plus de 2.000.001	0,057

**Tableau 7: montant HT facturé par SMS par SFR en fonction du nombre mensuel de SMS transmis pour les envois push/pull (ex: messagerie, livraison, etc.)**

Nombre total de SMS-MT facturés (par mois)	Bouygues Télécom (€HT)
De 0 à 50 000	0,059
De 50 001 à 100 000	0,058
De 100 001 à 250 000	0,057
De 250 001 à 500 000	0,056
De 500 001 à 1 000 000	0,055
Plus de 1 000 000	0,054

**Tableau 8: montant HT facturé par SMS par Bouygues Télécom en fonction du nombre mensuel de SMS transmis**



### ***Pour plus d'informations***

- Contactez dès aujourd'hui notre service commercial au +377 9216 8888 ou en nous écrivant à [sales@mctel.fr](mailto:sales@mctel.fr)
- Consulter notre site Web <http://www.smsfax.fr>